

ECOLE PRIMAIRE DE CRAMANT

Procès verbal du conseil d'école du 21 octobre 2022

Enseignants présents :

- Mme THIEME, Mme BUKWA, Mme BOUDEVILLE, Mme BOUSSEAU et M. BONNIER (directeur) ;

Représentants des collectivités présents:

- M. GERALDY (maire de Cramant) ;
- Mme LECLERT et Mme CIOSEK pour la mairie de Cuis.

Délégués des parents d'élèves présents :

- Mme LECLERT, Mme PEREIRA, Mme PACHOLSKI, Mme GRIMON et M. MILLIOT.

Excusés :

- M. BUFFRY (maire de CUIS) ;
- Mme BARBIER, Mme OYANCE et Mme PEVOSTAT (membres de la commission chargée des écoles) ;
- Mme BRULANT (IEN de l'inspection Chalons Ouest) ;
- Mme LELONG, M. BAUDOUX (délégués de parents).

Invités :

- Mme BRETON (ATSEM).

1. Présentation de l'équipe et rappel des compétences du Conseil d'Ecole :

Après la présentation des membres du Conseil d'Ecole, M. BONNIER a rappelé quelques attributions du Conseil d'Ecole suite à une demande de clarification par les nouveaux parents délégués. Cette instance est donc compétente pour tout ce qui concerne le fonctionnement général de l'école ; y est voté notamment le règlement intérieur de l'école et y sont présentés divers documents tels que le projet d'école, le PPMS, le plan de prévention contre le harcèlement, le plan de continuité pédagogique... Le Conseil est également compétent pour traiter des questions relatives au périscolaire. Il rappelle enfin que les problématiques qui mettent en cause des cas particuliers (tel élève, telle famille, tel enseignant ou personnel de l'école) ne relève pas de la compétence du conseil d'école.

M. BONNIER a ensuite rappelé que ce premier conseil d'école de l'année était également le premier conseil qui suivait la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de CRAMANT.

2. Constat des effectifs :

Le directeur a rappelé les effectifs actuels de l'école primaire de CRAMANT, qui sont comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Classe de Mme BOUDEVILLE et de Mme BOUSSEAU	Classe de Mme THIEME	Classe de Mme BUKWA et de Mme MOUSSA-JARRARA	Classe de M. BONNIER et de Mme BOUSSEAU
PS/MS/GS	CP-CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
8 + 3 + 9 = 20 élèves	8 + 7 = 15 élèves	8 + 8 = 16	4 + 16 = 20

Ces effectifs réduits sont encore appelés à diminuer à la rentrée prochaine dans la mesure où le départ des 16 CM2 à la fin de l'année scolaire ne sera vraisemblablement pas compensé par un nombre suffisant d'inscriptions d'enfants en petite section à la prochaine rentrée. M. BONNIER a demandé aux deux mairies que

celles-ci lui transmettent au plus vite le nombre d'enfants nés en 2020 afin qu'il puisse valider la prévision des effectifs sur ONDE.

3. Présentation et vote du nouveau règlement intérieur de l'école :

Ce nouveau règlement intérieur avait été préalablement transmis aux mairies et aux parents délégués. Toutefois, M. BONNIER a évoqué une modification de dernière minute faite à la suggestion de Mme THIEME, concernant la question des traitements médicaux à l'école :

« Les médicaments provenant de la maison sont formellement interdits à l'école ; toutefois, si lors d'une classe transplantée avec une ou plusieurs nuitées, un élève devait prendre des médicaments pendant le temps scolaire, les parents doivent obligatoirement fournir l'ordonnance du médecin, remettre le traitement en mains propres à l'enseignant, et autoriser ce dernier par écrit à administrer le traitement. »

Après lecture de ce passage, le règlement intérieur a été voté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Ecole.

4. adhésion au programme pHare et lutte contre le harcèlement à l'école :

M. BONNIER a annoncé que l'école primaire de CRAMANT avait adhéré au programme pHare qui prévoit un certain nombre d'actions visant à prévenir et à lutter contre les situations de harcèlement et d'intimidation scolaire. Il a lu aux membres du conseil la charte d'engagement des écoles à ce programme (pHare1) qui prévoit à l'école notamment des temps forts de sensibilisation auprès des écoles et implique la mise en place d'un protocole d'intervention en cas de suspicion d'une situation de harcèlement. Il a enfin présenté aux membres du Conseil le plan de prévention « Non au harcèlement » de l'école qui s'articule autour de quatre points : prévenir (anticiper), informer/communiquer (avec les parents et les familles), mieux prendre en charge, mobiliser les partenaires.

Il a été donné également aux écoles un protocole de circonscription mettant en évidence une grille des signaux faibles (non exhaustifs) permettant de dépister une situation de harcèlement. Ces signaux ciblent des comportements particuliers de l'enfant « victime » tant en classe, au périscolaire, qu'à la maison ; d'où l'importance d'établir une communication avec toutes les personnes que côtoient les enfants concernés.

Pour autant, le directeur a énoncé que bien qu'une situation de harcèlement soit souvent insidieuse et qu'il faille toujours rester vigilant, le climat très positif tant dans les classes que dans la cour de récréation à l'école primaire de CRAMANT cette année lui permet d'espérer que ce protocole ne soit pas activé de sitôt.

5. présentation et vote du plan continuité pédagogique :

M. BONNIER a rappelé que le plan de continuité pédagogique prévoyait les modalités retenues par l'école lorsqu'un élève est amené à rester chez soi, du fait d'une positivité au COVID 19. Le plan, comme l'année précédente prévoit deux cas distincts :

- si un ou plusieurs élèves sont déclarés positifs au virus (et donc placés en isolement durant une semaine).
Ont donc été rappelées dans ce cas les modalités de récupération des devoirs (par le biais d'une pochette et via la communication par mail avec les parents pour les enfants isolés) ;
- si la classe est fermée en cas de multiplication de cas Covid au sein de celle-ci.
Est prévu dans ce cas un système de mails quotidiens (élèves du CP au CM2) ou hebdomadaires (élèves de maternelle) prévoyant le travail à faire dans des disciplines ciblées (élèves du CP au CM2) ou plus variées (élèves de maternelle).

Après présentation du plan, celui-ci a été voté à l'unanimité des membres du conseil.

6. bilan de la coopérative scolaire (exercice comptable 2021-2022) :

M. BONNIER a présenté le bilan de la coopérative de l'ancienne école élémentaire qui au 31 août disposait de 3 736,50 €. Le bilan a monté un solde excédentaire de 25,69€ (3 872,38 € pour les produits contre 3 846,69 € pour les charges). Les dépenses et les recettes ont donc été plutôt équilibrées.

Après fusion des deux écoles (et donc des deux coopératives), s'ajoute également le solde de l'ancienne coopérative de l'école maternelle, soit 1 293,39 €.

7. Sécurité :

M. BONNIER a dressé le bilan du dernier exercice d'évacuation incendie qui a été fait le mardi 18 octobre. Celui-ci est positif : le signal a été bien entendu, on a pu constater une bonne réactivité des enfants bien qu'on puisse reprocher aux élèves du CE2 au CM2 d'être sortis de manière un peu désordonnée dans la cour après avoir descendu (en bon ordre, par contre) les escaliers. Les points de ralliement ont bien été atteints cependant.

Un exercice PPMS de type attentat-intrusion sera dans doute programmé au mois de décembre comme l'année précédente. Cette fois-ci, les enseignants choisiront le scénario de fuite, dans la mesure où c'est celui de confinement qui avait été retenu l'année précédente. En maternelle, « le jeu du dortoir » ayant toujours été mis en place lors de ces exercices, une réflexion sera menée afin d'intégrer ou non les petits au scénario de fuite.

Enfin, plus tard dans l'année sera programmé un exercice de confinement (risques majeurs) dans le cadre du PPMS.

8. projets et évènements de l'année :

Le dernier mardi de novembre, un groupe de musique classique fera une intervention dans les classes de l'élémentaire, afin de faire construire aux enfants une petite pièce musicale (de manière narrative, autour d'un conte, en présence d'un comédien). Les élèves de maternelle pourront assister à la production faite par les enfants. Cette prestation est absolument gratuite et en contrepartie, les enseignants s'engagent à promouvoir le concert de la troupe le dimanche 27 novembre.

Les élèves de CE2/CM1 et de CM1/CM2 participeront à nouveau au mois de juin à la rencontre sportive organisée par le Handball Club d'Avize.

Le cycle piscine démarrera à partir de janvier (du mardi 17/01 au vendredi 10/03) à raison de deux séances par semaine (chaque mardi et vendredi après-midi) durant 6 semaines consécutives, soit 12 séances pour 51 enfants du CP jusqu'au CM2.

M. BONNIER a présenté le projet de classe transplantée « Histoire en Hauts de France » qui se déroulera du lundi 19/06/23 au mercredi 21/06/23, soit 3 jours et 2 nuitées. Ce voyage scolaire concerne les enfants du CP jusqu'au CM2. Le coût global par enfant sera d'environ 335 €. Ce prix inclut également l'assurance annulation si des enfants ne pouvaient partir car positifs au Covid 19.

La répartition du financement se fera comme suit :

- 100 € à la charge des mairies ;
- 100 € à la charge de l'Association des Amis des Ecoles
- 15 € à la charge de la coopérative scolaire ;
- 120 € à la charge des familles.

Concernant le projet de sortie de la classe maternelle, celui-ci est encore en réflexion mais les enseignants ont assuré qu'il y aurait au moins une grande sortie à la journée. Le désir initial des enseignants était que tous les enfants de l'école primaire puissent participer à la classe transplantée mais cela s'est révélé irréalisable, notamment en raison de la difficulté de trouver un centre d'hébergement qui puisse accueillir 71 enfants tout en répondant aux normes exigées pour l'accueil d'enfants de classe maternelle.

9. Stage de réussite d'automne :

M. BONNIER a annoncé qu'il s'était porté volontaire pour assurer un stage de réussite au bénéfice de 6 élèves de CM1 et de CM2 qui ont de besoins en mathématiques et/ou en Français. Ce stage se déroulera du lundi 24/10 au vendredi 28/10, mercredi inclus, chaque matin de 9h à 12h.

10. Travaux et achats divers dans l'école :

Les enseignants de l'école ont remercié la mairie de CRAMANT pour les divers travaux effectués dernièrement dans l'école : la peinture du couloir de l'école (partie élémentaire), l'acoustique du réfectoire, l'installation dans chaque classe des détecteurs de CO2 et le lancement des travaux (qui ont déjà bien avancé) du City Stade qui jouxte les cours de l'école. Le bitume devrait être posé le 18/11 et il faudra 15 jours pour y fixer les diverses installations sur le terrain. M. BONNIER demande à ce propos une copie de la convention qu'il a signée préalablement au lancement du projet du City Stade.

M. BONNIER a évoqué la dégradation très préoccupante de la corniche du côté maternelle qui a nécessité une sécurisation d'une partie de la cour de récréation. M. GERALDY a annoncé que des travaux seraient faits et qu'ils concerneraient l'ensemble des bâtiments de l'école (notamment grattage de la rouille et application d'une résine protectrice). Le maire de CRAMANT souligne également les problèmes d'isolation à l'école qui ne seront pas résolus dans l'immédiat car il manquait 300 000 € au budget prévu pour ces travaux.

M. GERALDY a annoncé également qu'était prévu de rénovation du réfectoire qui serait installé à l'étage. Les enseignants ont rappelé également la dangerosité des plinthes cassées (et donc saillantes) du couloir de l'école. Aucune date de travaux ne peut être avancée mais le maire de CRAMANT évoque la possible pose d'une résine pour régler temporairement le problème.

Les enseignants ont également évoqué la présence de « nids de poules » dans la cour de la partie élémentaire de l'école ; la mairie a assuré que ces trous seraient comblés rapidement.

Des panneaux en liège vont être installés dans le couloir repeint de l'élémentaire afin que les enseignants puissent afficher proprement les productions des élèves. Un devis sera fait très rapidement.

Les enseignants ont renouvelé leur demande de bénéficier du petit local pour entreposer le matériel d'EPS. Celui-ci devra donc être débarrassé, la lampe changée et une clé sera mise à disposition de l'école.

Se pose toujours la rénovation du « gymnase » de l'école, qui ne sera pas faite avant la réhabilitation générale de l'école (trois fosses à reboucher, les canalisations à changer...). En tout état de cause, les enseignants demandent à ce que cette salle soit nettoyée régulièrement (au moins à chaque période de vacances scolaires) et que des bouteilles d'eau y soient entreposées dans le cadre du PPMS (en cas de confinement).

La question du matériel informatique vieillissant et notamment les TNI installés dans les classes a été évoqué. Mme THIEME et Mme BOUDEVILLE ont évoqué les soucis d'interactivité du styler (qui ne fonctionne pas). Les enseignants demandent à ce que M. GRUZON qui intervient régulièrement à l'école transmette aux enseignants la procédure qu'il emploie pour régler ponctuellement ce problème. D'autre part, la luminosité du TNI dans la classe de Mme BUKWA est devenue tellement insuffisante que certains élèves se plaignent d'avoir mal aux yeux. Un devis devrait être prochainement effectué pour estimer le coût d'un remplacement de plusieurs TNI.

Les parents d'élèves ont évoqué le problème de la frisette abimée (et coupante) dans la cantine ; des baguettes d'angle vont donc être posées d'ici décembre.

Concernant le problème des thermostats des radiateurs, il a été réglé. La chaudière a également été révisée pendant les vacances d'été.

Les parents d'élèves ont soulevé également un souci d'inclinaison de la structure ludique dans la cour des maternelles mais le maire annonce ne pas être au courant de ce souci. M. BONNIER a émis le souhait d'avoir une copie du rapport de sécurité annuel des structures de la cour des maternelles.

11. Autres questions de parents :

Concernant le transport scolaire Cramant-Cuis, aucun changement n'est envisagé par rapport au fonctionnement actuel.

Les parents d'élèves ont évoqué la rumeur selon laquelle l'école primaire de CRAMANT pourrait fermer ses portes prochainement, les futurs enfants des deux communes étant appelés à être scolarisés au Mesnil/Oger qui

prévoit un projet important d'expansion de son école. M. GERALDY a assuré au conseil qu'un tel fait n'a jamais été établi, ceci ayant été confirmé par l'IEN de circonscription, Mme BRULANT, qui s'est entretenue à ce sujet avec Mme BARBIER.

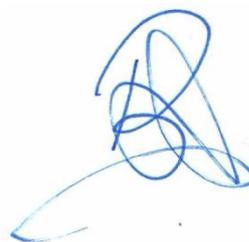
12. L'Association des Amis des Ecoles :

Les Amis des écoles ont renouvelé en partie le bureau qui se compose comme suit :

Mme RICHARD et Mme ADAM (présidence) ; Mme LANCELOT et Mme GRIMON (trésorerie) ; Mme PACHOLSKI et Mme SCHINDLER (secrétariat).

Quelques manifestations ont été évoquées pour cette année scolaire : vente de calendriers et de sapins, organisation d'un marché de Noël et d'un marché aux fleurs, proposition de plats à emporter, organisation d'une randonnée et d'un Run & Bike... Une boum pour les enfants pourrait être organisée également.

Le directeur de l'école élémentaire
M. BONNIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. BONNIER', written in a cursive style.